

Plan antichute Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 3 : Des aides techniques à la mobilité faites pour tous Fiche action n° 2

Site internet

www.merci-julie.fr

Titre de l'action	
Ergothèque – MERCI JULIE	
Contexte	<p>Les aides techniques sont reconnues comme des outils puissants pour améliorer l'autonomie et la participation de la personne dès lors qu'elles sont adaptées à ses besoins et à son environnement. Cependant, en France, un sous-équipement des personnes âgées en aides techniques est constaté, ainsi qu'un taux d'abandon important, du fait d'équipements inadaptés, de difficultés d'installation, et de prise en main ou encore du manque de dispositifs permettant un essai temporaire du matériel proposé.</p> <p>Enfin, il existe une différence notable entre les durées d'utilisation et les durées de vie de nombreuses aides techniques à la suite des abandons de l'utilisation, ou de son arrêt dû à l'évolution des besoins de la personne. De nombreuses aides techniques sont stockées mais non utilisées dans les domiciles ou jetées.</p> <p>Pour répondre à ces problématiques, un acteur en région développe et expérimente un modèle d'Ergothèque dans une logique d'économie circulaire et d'accessibilité au plus grand nombre.</p>
Description de l'action	<p>Merci Julie a développé un modèle innovant, avec l'appui des départements, l'Ergothèque, visant à répondre aux besoins constatés en levant les freins à l'acquisition des aides techniques. Le fonctionnement est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cycles de sensibilisation sur les aides techniques auprès des professionnels de l'évaluation (équipes APA) et du soutien à domicile ; • évaluation à domicile des besoins par un ergothérapeute ; • préconisation d'aides techniques adéquates et essais à domicile ; • accompagnement administratif ; • aide à la prise en main de l'aide technique et mise à disposition du matériel pour une durée illimitée ; • télé-ergothérapie de suivi au long cours ; • visite de suivi si nécessaire pour essai de nouvelles aides techniques ; • récupération/collecte du matériel qui n'est plus utilisé, reconditionnement puis réattribution en lien avec les associations ou entreprises spécialisées (APAMP pour l'Allier, Envie Autonomie pour la Loire) ; • gestion du matériel reconditionné.
Objectifs	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les solutions favorisant le soutien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie et/ou de handicap • Diminuer le nombre de chutes des personnes âgées à court terme

	<ul style="list-style-type: none"> • Soulager le fardeau des proches aidants • Lutter contre le taux d'accidentologie chez les aidants professionnels • Encourager l'économie circulaire des aides techniques et l'insertion professionnelle • Accompagner les bénéficiaires à acquérir les aides techniques et les utiliser durablement dans l'environnement domiciliaire <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des supports de communication adaptés pour faciliter l'information des aides techniques • (In)former les aidants professionnels (équipe CARSAT, APA, SAAD, DAC...) à détecter un besoin d'aide technique lors d'atelier collectif et/ou de webinaires • Évaluer les besoins en aides techniques et technologiques des bénéficiaires à leur domicile. Planifier de façon optimale et regroupée les trajets pour gagner en efficacité afin de répondre aux demandes d'essai des aides techniques (limitation de l'empreinte carbone) • S'assurer de l'accord, de la compréhension et de l'adhésion de chaque bénéficiaire au projet d'utilisation d'aides techniques grâce à des essais de matériel lors de l'intervention à domicile et l'attribution (sans reste à charge, sous forme de prêt à durée indéterminée) du matériel issu de l'économie circulaire (spécificité de la démarche ergothèque) • Accompagner le couple aidant-aidé en facilitant l'acquisition des aides techniques spécifiques (ou volumineuses) par la recherche de financement et/ou la mise en relation avec des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériels (PSDM), tout en respectant son libre arbitre pour le choix • Coconstruire un process d'intervention Merci Julie – Évaluateurs APA / CARSAT / services d'aide à domicile et Envie Autonomie (42) / APAMP (03) afin de fluidifier les échanges et pérenniser le projet dans le temps. • Collaborer avec l'écosystème local pour favoriser le soutien à domicile et améliorer les conditions de travail des aidants • Garantir des interventions ergothérapeutiques à partir de preuves scientifiques pour favoriser le soutien à domicile des personnes et les aider à s'engager dans une démarche de changement (prise en compte des conseils de prévention, acceptation pour se doter d'aides techniques pour l'autonomie, changer des habitudes de vie délétères pour la santé, etc.) • Valoriser l'expérience d'Envie Autonomie (42) ou de l'APAMP (03) dans les actions d'économie circulaire (attribution et récupération des aides techniques, nettoyage, désinfection et service après-vente) et des principes de collecte des aides techniques • Assurer la traçabilité des aides techniques attribuées afin d'analyser et de suivre le devenir des aides techniques
<p>Acteurs</p>	<p><u>Porteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Senioralis • Merci Julie <p><u>Partenaire(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Envie Autonomie (Loire) • APAMP (Allier) • Évaluateurs APA des départements • SAAD / SIAD DAC • CCAS • Tout service susceptible d'accompagner des bénéficiaires de plus de 60 ans à domicile

	<p><u>Financeur(s) :</u></p> <p>Ergothèque 03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFPPA 03 • Klésia • Banque Des Territoires • AGIRC ARCCO (Bien Chez Moi) • CARSAT : 3 000 € <p>Ergothèque 42 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFPPA 42 • Klésia • Banque Des Territoires • AGIRC ARCCO (Bien Chez Moi) • Fondation du domicile
Ressources	<p><u>Ressources matérielles :</u></p> <p>Ergothèque 03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ordinateur portable avec logiciel de suivi Mediateam (certifié protection des données de santé) et 1 téléphone portable • 1 stock d'aides techniques appartenant à l'APAMP à mettre à disposition sans reste à charge pour l'Ergothèque 03 • 1 véhicule pour les déplacements chez les bénéficiaires <p>Ergothèque 42 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ordinateur portable avec logiciel de suivi Mediateam (certifié protection des données de santé) et 1 téléphone portable • 1 stock d'aides techniques reconditionnées achetées à Envie Autonomie à mettre à disposition sans reste à charge <p><u>Ressources humaines :</u></p> <p>Ergothèque 03 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.8 ETP ergo • ETP coordination • ETP suivi social <p>Ergothèque 42 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.8 ETP ergo • 0.1 ETP coordination • 0.1 ETP suivi social
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes d'intervention • Lieux d'intervention <p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <p>Une enquête de premier niveau concernant l'identification des caractéristiques sociodémographiques des personnes bénéficiaires (âge, sexe, sex-ratio, niveau de maîtrise du français, propriétaire ou locataire, niveau d'invalidité, allocataires de l'APA) sera menée de façon rigoureuse et structurée. Une traçabilité de ces informations sera assurée par</p>

	<p>l'ergothérapeute de Merci Julie grâce au logiciel CRM Médiatteam qui est sécurisé « données de santé » (RGPD). Pour documenter les facteurs facilitateurs et les obstacles aux interventions à domicile par l'ergothérapeute de Merci Julie, plusieurs variables médiatrices et modératrices de l'utilisation (ou non) des aides techniques et technologiques seront identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires • Taux de satisfaction des bénéficiaires • Motifs de perte d'autonomie / de dépendance • Durée du suivi ergothérapeutique pour accompagner le processus de changement et soutenir dans le temps l'utilisation des aides techniques pour l'autonomie • Durée du suivi social pour accompagner les bénéficiaires dans la recherche de financement lorsque des aides techniques sont plus spécifiques (ex : fauteuil releveur, dispositif domotique, siège de bain pivotant, tablette numérique, etc.) et qui n'ont pas pu être attribuées dès la fin de la visite à domicile • Durée d'utilisation des aides techniques attribution jusqu'à la récupération et le reconditionnement. • Nombre d'aides techniques et technologiques attribuées à domicile et/ou préconisées, • Types et coûts des aides techniques et dispositifs technologiques attribués et/ou préconisés, • Nombre de chutes et/ou chutes récidivantes, • Nombre de situations d'isolement, de dénutrition et sédentarité par rapport à l'activité physique adaptée • Motifs de non-utilisation de l'aides techniques (amélioration des capacités résiduelles, rétablissement, évolution des troubles, décès, etc.) • Nombre d'aidants conseillés • Nombre d'aidants vivant au domicile ou en dehors du domicile • Nombre de préconisations d'aides techniques auprès des aidants • Nombre d'essais des aides techniques pour l'aidé avec l'aidant • GIR de l'aidant proche <p>En second lieu, une évaluation sera basée sur le recueil de verbatims auprès des personnes âgées et des professionnels. Une synthèse visera une catégorisation des résultats, elle sera associée à des verbatims afin de porter et soutenir la participation des bénéficiaires.</p>
<p>Perspectives</p>	<p>Ergothèque 03 : Pérennisation du dispositif</p> <p>Ergothèque 42 : Déploiement sur l'intégralité du département et pérennisation</p> <p>Avec le déploiement et la généralisation du dispositif EqLaat sur le territoire national, les Ergothèques, de par leur cahier des charges, peuvent s'intégrer pleinement au dispositif pour répondre aux enjeux des besoins des seniors sur les départements.</p>